



Orange confirme la tenue de son Assemblée générale le 19 mai et adapte sa politique de dividende

Le Conseil d'administration d'Orange qui s'est réuni le 16 avril a décidé de maintenir la date de l'Assemblée générale des actionnaires au 19 mai 2020. En raison de l'épidémie de covid-19 et en application, à titre exceptionnel, de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, cette Assemblée générale se tiendra à huis clos au siège social d'Orange, 78 rue Olivier de Serres, 75015 Paris, à 16h00.

Tenant compte des incertitudes générées par cette crise exceptionnelle, le Conseil d'administration propose de réduire le dividende 2019 de 0,70 euro à 0,50 euro par action, ce qui se traduirait par un solde de dividende à verser de 0,20 euro au lieu de 0,40 euro, sa date de paiement restant inchangée au 4 juin 2020.

Pour la période 2020-2023, l'objectif d'une distribution de 0,70 euro par action sera revu ultérieurement en fonction de l'évolution de la situation. Le Conseil d'administration a prévu la faculté de proposer aux actionnaires une option pour le paiement d'un acompte sur dividende 2020 en actions Orange.

Le Conseil d'administration a également revu les demandes d'inscription de résolutions et d'amendements ainsi que des points à l'ordre du jour présentés par des actionnaires conformément à l'article L. 225-105 du code de commerce.

L'avis de convocation prévu à l'article R. 225-66 du code de commerce avec l'ordre du jour complété de ces demandes d'inscriptions de résolution, d'amendement et points à l'ordre du jour sera publié le 24 avril 2020.

Stéphane Richard, Président-Directeur Général du groupe Orange a déclaré : « Sur la base des éléments disponibles à ce jour, Orange ne prévoit pas de déviation significative par rapport à ses objectifs financiers pour l'exercice 2020 mais reste attentif à l'évolution de la situation. L'importance prise par les télécoms pendant cette crise pour assurer le fonctionnement de l'économie et de nos sociétés confirme le caractère stratégique de nos activités. En tout état de cause, l'engagement collectif de nos salariés, notre solidité financière ainsi que nos plans d'actions permettront à Orange de faire face à cette crise exceptionnelle ».

Modalités particulières de tenue de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale qui se tiendra à huis clos, sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement, sera diffusée le 19 mai 2020 dès 16h00 sur le site Internet d'Orange à l'adresse <https://oran.ge/ag2020>. La vidéo de l'Assemblée générale sera également accessible en différé et dans son intégralité à cette même adresse, dès le lendemain, et le procès-verbal de l'Assemblée générale sera mis en ligne dès que possible.

Modalités d'information des actionnaires

Toutes les informations relatives à l'Assemblée générale sont consultables sur le site Internet d'Orange à l'adresse <https://oran.ge/ag2020>, rubrique « Documentation ».

Les actionnaires peuvent demander communication de documents qui ne seraient pas accessibles en ligne en adressant une demande par courriel à l'adresse électronique assemblee.generale@orange.com. Il leur sera répondu par message électronique sous réserve qu'il soit indiqué dans la demande l'adresse électronique à laquelle elle peut être faite.

Modalités de participation

Du fait des mesures de restriction des rassemblements et des déplacements, il ne sera pas possible de demander une carte d'admission.

Pendant l'Assemblée générale, il ne sera pas possible de poser des questions en direct ni de proposer des résolutions nouvelles.

L'actionnaire qui souhaite poser des questions écrites peut adresser ses questions par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au Président du Conseil d'administration, 78, rue Olivier de Serres, 75505 Paris Cedex 15, ou par courriel à l'adresse électronique assemblee.generale@orange.com, accompagnée, pour les titulaires d'actions au porteur, d'une attestation d'inscription en compte d'actionnaire. La date limite de réception est le mercredi 13 mai 2020 à minuit, heure de Paris.

Il est rappelé que les réponses aux questions écrites pourront être publiées directement sur le site Internet d'Orange à l'adresse <https://oran.ge/ag2020>.

Par ailleurs, un site dédié sera mis en place dès le 12 mai 2020 afin de recueillir les questions ne revêtant pas un caractère de questions écrites. Elles seront regroupées par thèmes principaux et il y sera répondu, dans la mesure du possible, lors de la diffusion par Internet.

Modalités de vote

Les actionnaires pourront exercer leur droit de vote uniquement à distance, préalablement à l'Assemblée générale.

Les actionnaires sont donc vivement encouragés à transmettre leurs instructions de vote par Internet avant l'Assemblée générale, sur le site VOTACCESS, le cas échéant en donnant un mandat de vote (procuration) dans les conditions décrites ci-après.

Compte tenu du fonctionnement altéré des services postaux, il est recommandé aux actionnaires de recourir, lorsque cela est possible, aux moyens de communications électroniques pour transmettre leurs instructions de vote ou leurs pouvoirs.

Le site VOTACCESS sera ouvert à compter du mercredi 29 avril 2020. La possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée générale prendra fin le lundi 18 mai 2020 à 15h00 (heure de Paris). Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'assemblée pour voter.

Par exception, conformément au décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, (i) les désignations ou révocations de mandats avec indication de mandataire devront parvenir jusqu'au quatrième jour précédant la date de l'Assemblée générale, soit au plus tard le 15 mai 2020 et (ii) le mandataire devra adresser ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose, à BNP Paribas Securities Services, par message électronique (à l'adresse électronique suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com), sous la forme du formulaire de vote par correspondance, au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'assemblée générale, soit au plus tard le 15 mai 2020.

Ne pourront participer à l'assemblée que les seuls actionnaires qui auront justifié de leur qualité par l'inscription en compte de leurs titres soit à leur nom, soit au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, vendredi 15 mai 2020 à 0H00 (heure de Paris).

Vote par voie électronique (Internet)

- Pour l'actionnaire détenant des actions au nominatif : Les titulaires d'actions détenues au nominatif pur ou administré qui souhaitent voter par Internet accéderont au site VOTACCESS via le site Internet Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.bnpparibas.com>.
- Pour l'actionnaire détenant des actions au porteur : Il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son établissement teneur de compte est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières. Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels pour voter ou donner procuration au Président de l'assemblée.

Vote par voie postale

- Pour l'actionnaire détenant des actions au nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales (adresse ci-dessous) ;
- Pour l'actionnaire détenant des actions au porteur : demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte-titres à compter de la date de convocation de l'assemblée. Le formulaire complété sera à retourner à l'établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera à BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par la Société ou BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales, au plus tard le lundi 18 mai 2020 à 15h00 (heure de Paris).

Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'assemblée émet un vote favorable à l'adoption des projets de

résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Adresse de BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales : CTS
Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761
Pantin Cedex.

Les délais et modalités de vote à l'assemblée sont consultables en ligne (voir la section afférente aux « Modalités d'information des actionnaires » ci-dessus).

Avertissement

Ce communiqué contient des informations prospectives concernant la situation financière et les résultats d'Orange. Bien que nous estimions qu'elles reposent sur des hypothèses raisonnables, ces informations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, y compris des problématiques qui nous sont inconnues ou ne sont pas considérées à présent comme substantielles et il ne peut être garanti que les événements attendus auront lieu ou que les objectifs énoncés seront effectivement atteints. En particulier, les conséquences de l'épidémie de Covid-19 sont incertaines ; elle pourrait avoir des effets sur les activités et la situation financière du Groupe et aggraver les risques auxquels le Groupe pourrait avoir à faire face. Des informations plus détaillées sur les risques potentiels pouvant affecter nos résultats financiers sont disponibles dans le Document de référence déposé le 21 mars 2019 auprès de l'Autorité des marchés financiers et dans le rapport annuel (Form 20-F) enregistré le 16 avril 2019 auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission. Sous réserve de la réglementation applicable, Orange ne s'engage nullement à mettre à jour les informations prospectives à la lumière des développements futurs.

A propos d'Orange

Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunication dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 42 milliards d'euros et 147 000 salariés au 31 décembre 2019, dont 87 000 en France. Le Groupe servait 266 millions de clients au 31 décembre 2019, dont 207 millions de clients mobile, 21 millions de clients haut débit fixe. Le Groupe est présent dans 26 pays. Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunication aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business Services. En décembre 2019, le Groupe a présenté son nouveau plan stratégique « Engage 2025 » qui, guidé par l'exemplarité sociale et environnementale, a pour but de réinventer son métier d'opérateur. Tout en accélérant sur les territoires et domaines porteurs de croissance et en plaçant la data et l'IA au cœur de son modèle d'innovation, le Groupe entend être un employeur attractif et responsable, adapté aux métiers émergents.

Orange est coté sur Euronext Paris (symbole ORA) et sur le New York Stock Exchange (symbole ORAN).

Pour plus d'informations (sur le web et votre mobile) : www.orange.com, www.orange-business.com ou pour nous suivre sur Twitter : [@presseorange](https://twitter.com/presseorange).

Orange et tout autre produit ou service d'Orange cités dans ce communiqué sont des marques détenues par Orange ou Orange Brand Services Limited.

Contacts presse :

Tom Wright ; tom.wright@orange.com ; +33 6 78 91 35 11

Olivier Emberger ; olivier.emberger@orange.com ; +33 1 44 44 93 93